

Département  
VENDÉE  
Arrondissement  
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de  
SOULLANS

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS  
-----

Séance du 5 octobre 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Date de la convocation du conseil : 27 septembre 2023  
Nombre de conseillers présents : 22

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - ROUXEL M. - BERTAUD M-F. - PAILLER A. - M. TESSIER P. - Mmes MARTINEAU C. - MOUSSEAU D. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. - Mmes ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : M. BLANDINEAU M. qui a donné pouvoir M. GUILBAUD L.M. - Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A.D. - M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme PAILLER A.

M. BERTHOMÉ F. - Mme BAUDRY K.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

**2023.69 - Chemin de la Charraud des Tamarins : convention de servitude de passage**

Il est indiqué au conseil municipal que, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la commune est sollicitée par la société ENEDIS pour une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section B n°3508 :

- Pour implanter une ligne souterraine de 20 000 et 400 Volts,

Le conseil municipal est informé que l'occupation sera accordée à titre gratuit.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir avec ENEDIS pour une servitude de passage nécessaire aux ouvrages.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tout autre document s'y afférent.

**VOTE :                    POUR : 25                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ

